

GESTION PRIVEE PLANETE

Société d'Investissement à Capital Variable

65 rue de Niort - 79430 LA CHAPELLE SAINT-LAURENT

RCS NIORT 425 073 533

RAPPORT ANNUEL AU 31/12/2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

SICAV GESTION PRIVEE PLANETE

Société d'Investissement à Capital Variable

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6 avenue de Provence

75009 PARIS

Etablissement Dépositaire



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SICAV GESTION PRIVÉE PLANÈTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 mars 2020

Le Commissaire aux comptes
JPA



Pascal ROBERT

**INFORMATIONS CONCERNANT LES
PLACEMENTS ET LA GESTION**

La SICAV a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à celle des marchés actions par le biais d'une gestion active et discrétionnaire en s'exposant sur les marchés actions et taux internationaux, Il n'est lié à aucun benchmark ou indice de référence et peut investir dans l'ensemble des valeurs cotées sur les places financières internationales.

La SICAV n'a pas d'indicateur de référence.

Cependant, à titre purement indicatif et afin d'établir des comparaisons a posteriori, il pourra être fait référence à l'indicateur MSCI WORLD.

L'indicateur est retenu sur les cours de clôture, exprimé en euros dividendes réinvestis.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et utilise le principe de la diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant.

La politique de gestion est déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activité et des anticipations d'évolution de taux, sans privilégier un secteur d'activité ou une zone géographique déterminée.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ **de 0% à 100% sur les marchés d'actions internationales y compris de pays émergents et de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, avec un taux d'exposition moyen de 40% à 80%, dont :**

- de 0% à 50% aux marchés des actions de petite capitalisation (<150 millions d'euros), en titres en direct.

- de 0% à 50% aux marchés des actions en direct liées à l'or et aux matières premières

■ **de 0% à 100% en instruments de taux (y compris monétaires) d'émetteurs de toutes zones géographiques, souverains du secteur public et privé de toutes notations ou non notés, avec un taux d'exposition moyen de 20% à 60%, dont :**

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou jugé inférieur à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, ou non notés, et pouvant descendre jusqu'à B- à l'acquisition et titres de créances de notation dégradée inférieure à B- en cours de vie.

■ **de 0% à 50% sur les marchés des obligations convertibles, de toutes notations ou non notées d'émetteurs internationaux y compris émergents, de tous secteurs économiques, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes tailles de capitalisation, dont :**

- de 0% à 20% en obligations convertibles de notation inférieure à BBB- selon l'analyse de la société de gestion ou non notées

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre 0 et 10.

■ **de 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.**

La SICAV est investie :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 100% son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.

Elle peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et des titres intégrant des dérivés simples ou complexes, dans un but tant de couverture que d'exposition des risques d'action, de taux, et de couverture du risque de change.
- emprunts d'espèces, dépôts.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 17 AVRIL 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte d'une part, de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

I COMPTE RENDU D'ACTIVITE

- Commentaire de gestion

La valeur liquidative du 31 décembre permet d'afficher pour 2019 une performance nette de tous frais de + **25,07 %**. Elle se compare à +27,67% pour le MSCI WORLD en **dollar américain**.

► Poche TAUX :

Allocation « Obligations » : Pas d'investissement en « Obligations » (aucune opportunité vu la faiblesse des rendements).

Allocation « Structurés » : Initiation de la poche en cours d'année : + **9,7 points** (9,7 % du portefeuille dont 9,7% de Structurés).

CONTRIBUTIONS LES PLUS POSITIVES : Structuré BNP 6% 2020 (+40,5% / +0,76), Structuré BOUYGUES 4,8% 2021 (+15,0% / +0,34), Structuré UNIBAIL 4,7% 2024 (+8,7% / +0,20), Structuré NATIXIS 10,4% 2024 (+5,5% / +0,16), Structuré VALEO 6,4% 2022 (+6,0% / +0,14) CONTRIBUTIONS LA PLUS NEGATIVE : Structuré RENAULT 6,5% 2020 (-26,8% / -0,65)

Allocation « Monétaire » : +**13,5 points** (20,1 % du portefeuille).

► Poche ACTIONS :

Allocation « Actions » : -**23,2 points** (70,2 % du portefeuille)

NOUVEAUX TITRES : AMAZON, JOHNSON & JOHNSON, MICROSOFT, ORPEA, FCP MCA GLOBAL MARKETS, SANOFI
--

RENFORCEMENTS : GLENCORE, VIVENDI, TOTAL, XILAM ANIMATION, UNITED TECHNO., SOFTBANK GROUP
--

VENTES TOTALES : TOUAX, KERING, AIR LIQUIDE, BNP PARIBAS, ECONOCOM GROUP, ALTRAN TECHN., APERAM, SPIE, MICHELIN, BLACKSTONE GROUP, WENDEL, SCHNEIDER ELECTRIC, RAKUTEN, FCP DORVAL MANAGEURS EUROPE
--

ALLEGEMENTS : FNAC DARTY, DERICHEBOURG, GLOBAL ECOPOWER, VALLOUREC, AIA GROUP, SAINT-GOBAIN, TENCENT, ALPHABET, VINCI, AXA, SHIN-ETSU CHEMICAL, BANK AMERICA, SAMSUNG ELECTRONICS, ALIBABA GROUP

CONTRIBUTIONS LES PLUS POSITIVES: ALIBABA GROUP (+51,4% / +1,97), SAMSUNG ELECTRONICS (+39,0% / +1,76), SOFTBANK GROUP (+23,6% / +1,37), BANK AMERICA (+44,0% / +1,24), SHIN-ETSU CHEMICAL (+31,9% / +1,12)

CONTRIBUTIONS LES PLUS NEGATIVES : SMCP (-17,5% / -0,67), WIRECARD (-21,0% / -0,56), GLENCORE (-14,7% / -0,54), FNAC DARTY (-1,5% / -0,07), DERICHEBOURG (-1,1% / -0,06)

Proportion d'OPC MCA FINANCE détenus en portefeuille : 10,13 %

Perspectives 2020 :

2019 s'est finalement terminée sur une note plus positive, après avoir été marquée par des inquiétudes géopolitiques (guerre commerciale, Brexit) et par des incertitudes autour de la vigueur de la croissance économique (ralentissement ? récession ?). Ces éléments ont conduit les banques centrales à renforcer leur soutien, favorisant de fait les actifs risqués.

Certaines zones d'ombres nous incitent à la prudence en ce début d'année 2020. Qu'en sera-t-il de la relation future entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ? Un accord de « phase 2 » entre Etats-Unis et Chine est-il envisageable ? Quid des tarifs douaniers encore appliqués entre ces deux pays si aucun avancement n'est réalisé ? Qu'en est-il des menaces américaines sur d'éventuelles hausses de taxes douanières sur les produits européens ? Sur le plan macroéconomique, certains secteurs restent encore à la peine (l'automobile par exemple) et l'industrie mondiale ne montre pas encore de signes de reprise. Dans ce contexte, difficile d'imaginer un emballement à moyen terme de la macroéconomie mondiale. Les banques centrales resteront donc accommodantes favorisant paradoxalement les actifs risqués.

*Conformément au règlement général de l'AMF, article 314-82, nous vous informons que les Frais de Transactions facturés dans le cadre du mandat de gestion en 2019 et calculés au niveau de l'ensemble de ces mêmes actifs gérés par MCA FINANCE, se décomposent en **Frais d'Intermédiation** pour **52%** se répartissant à hauteur de **30%** pour CM-CICS MARKET SOLUTIONS, de **47%** pour SADIE et de **23%** pour les tiers négociateurs et en **Commissions de Mouvement** pour **48%** se répartissant à hauteur de **28%** pour CM-CICS MARKET SOLUTIONS et de **72%** pour la société de gestion MCA FINANCE.*

*Bien que sensibilisée, la politique d'investissement de l'OPCVM **GESTION PRIVEE PLANETE** ne prend pas simultanément en compte les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG). Néanmoins, MCA FINANCE peut adopter le principe d'un ou plusieurs des critères ESG mais n'a pas formalisé leur utilisation dans le processus de décisions d'investissement de cet OPCVM, tel que défini par le décret n°2012-132 du 30 janvier 2012.*

Résultats de l'exercice

L'actif net au 31 décembre 2019 était de 9 753 208,84 € contre 7 788 713,90 € au 31 décembre 2018. Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 108,31€ contre 86,60€.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet www.mcafinance.fr et/ou auprès de M.C.A. FINANCE - 48C boulevard du Maréchal Foch – 49100 ANGERS

- **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

- **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Sélection des intermédiaires

En qualité de société de gestion et compte-tenu des caractéristiques spécifiques de son activité, MCA FINANCE sélectionne des intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de la transmission, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion.

Cette obligation de moyens consiste donc à sélectionner ses intermédiaires selon un certain nombre de critères (et en tout 1er lieu, le critère du prix total), à contrôler l'efficacité de sa politique de sélection, à la mettre à jour régulièrement et à vous tenir informé des changements significatifs.

Politique Générale d'exécution des ordres

MCA FINANCE applique des procédures destinées à permettre une exécution rapide et équitable des ordres au mieux des intérêts des fonds qu'elle gère ou de ses clients, selon ses instructions. Ces procédures prévoient notamment que les ordres soient enregistrés et traités avec célérité et précision dans l'ordre de leur réception en tenant compte des conditions de marché.

MCA FINANCE choisit pour l'ensemble de sa clientèle, de faire exécuter les ordres sur les valeurs françaises et étrangères en priorité sur les marchés réglementés, tels que la Bourse de Paris - Nyse Euronext, qui assurent au mieux la rencontre de multiples intérêts acheteurs et vendeurs, de manière à aboutir à la conclusion des transactions.

MCA FINANCE, comme le CIC, considère que les marchés réglementés assurent la meilleure probabilité et la meilleure rapidité d'exécution des ordres, ainsi que la meilleure sécurité de paiement et de transfert de propriété des titres, permettant d'offrir, dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible pour ses clients.

Parallèlement, MCA FINANCE se réserve la possibilité d'utiliser d'autres canaux pour transmettre et exécuter les ordres des clients comme les "plates-formes multilatérales de négociation", soit directement, soit via le CIC. Cette démarche est incluse dans sa politique d'exécution sous réserve qu'elle présente des garanties au moins équivalentes aux marchés réglementés.

Des procédures de conformité et de contrôle sont en place pour évaluer régulièrement l'efficacité des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des politiques de "Best Sélection" et de "Best Exécution".

- **Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Bien que sensibilisée, la politique d'investissement de la SICAV ne prend pas simultanément en compte les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG). Néanmoins, MCA FINANCE peut adopter le principe d'un ou plusieurs des critères ESG mais n'a pas formalisé leur utilisation dans le processus de décisions d'investissement de cet OPCVM, tel que défini par le décret n°2012-132 du 30 janvier 2012.

- **Information relative à la politique de rémunération de la société de gestion**

Conformément à la Directive 2011/61/UE, l'article 319-10 du RG AMF et à l'article L.533-22-2 du Code monétaire et financier, la société de gestion a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des fonds qu'elle gère. Ces catégories de personnel comprennent les gérants, les membres de la direction générale, le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne et le Responsable des Risques. Le périmètre précité pourra être amené à évoluer en fonction des évolutions et changements de l'organigramme de l'entreprise.

La politique de rémunération est conforme et favorise une gestion des risques saine et efficace et ne favorise pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque de la société de gestion et ne gêne pas l'obligation de la société de gestion d'agir dans l'intérêt supérieur des clients.

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour promouvoir la bonne gestion des risques et décourager une prise de risque qui dépasserait le niveau de risque qu'elle peut tolérer, en tenant compte des profils d'investissement des fonds gérés et en mettant en place des mesures permettant d'éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération est revue annuellement.

La politique de rémunération de la société de gestion, est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion. Un résumé est disponible sur le site internet: www.mcafinance.fr.

- **Effets de levier**

Pour mémoire, ils sont calculés :

- selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement Délégué (UE) 231/2013)

La SICAV n'a pas recours à l'effet de levier.

- **Événement intervenus au cours de l'exercice**

31/12/2019

- La modification de l'indicateur de comparaison a posteriori : anciennement « retenu sur les cours de clôture exprimé en dollars, dividendes réinvestis », dorénavant « retenu sur les cours de clôture, exprimé en euros, dividendes réinvestis » ;
- La suppression de la mention précisant que le cumul des expositions n'excède pas 100% de l'actif ;
- La suppression de la mention relative à l'éligibilité au quota d'investissement à 25%

05/04/2019

- Mise à jour des commissions de mouvement

II AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de l'exercice, composé du résultat net de 75 438,27 € et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 423,99 €, s'élève à 75 862,26 € contre 142 751,83 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les sommes distribuables afférentes au résultat, constituées du report à nouveau de 483 714,45 € et du résultat de l'exercice de 75 862,26 €, s'élèvent à 559 576,71 €. Conformément à l'article 27 des statuts, nous demanderons à l'assemblée générale ordinaire soit:

- de capitaliser le report à nouveau des exercices précédents pour un montant de 483 714,45 € et de reporter celui de l'exercice 2019 pour un montant de 75 862,26 €,
- de capitaliser l'intégralité de ces sommes pour un montant de 559 576,71 €.
- de reporter l'intégralité de ces sommes pour un montant de 559 576,71 €.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Les sommes distribuables afférentes aux plus-values nettes de l'exercice, constituées des plus-values nettes antérieures non distribuées de 1 739 250,98 € et des moins-values nettes de l'exercice de -134 432,76 €, s'élèvent à 1 604 818,22 €.

Conformément à l'article 27 des statuts, nous demanderons à l'assemblée générale ordinaire soit :

- de capitaliser des plus-values nettes antérieures non distribuées pour un montant de 1 739 250,98 € et de reporter les moins-values nettes de l'exercice 2019 pour un montant de -134 432,76 €,
- de capitaliser l'intégralité de ces sommes pour un montant de 1 604 818,22 €.
- de reporter l'intégralité de ces sommes pour un montant de 1 604 818,22 €.

V GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017 et de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

2- Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration (article L. 225-37-4-2°)

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.

3- Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 (article L. 225-37-4-3°)

Sans objet.

4- Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire (article L. 225-37-3)

Néant.

5- Montant des rémunérations et des avantages de toutes nature versés par les sociétés contrôlées à chaque mandataire (article L. 225-37-3)

Sans objet.

6- Modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 (article L. 225-37-4-4°)

Aucun changement n'est intervenu. La Direction générale de la SICAV continue d'être assurée par le Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

AVERTISSEMENT

La SICAV n'est pas intervenue sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

S5071 GESTION PRIVEE PLANETE

BILAN ACTIF

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	8 305 830,93	7 317 627,82
Actions et valeurs assimilées	5 776 274,63	6 607 918,82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 776 274,63	6 607 918,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	946 781,50	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	946 781,50	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 582 774,80	709 709,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 582 774,80	709 709,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	23 444,40	31 291,16
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	23 444,40	31 291,16
Comptes financiers	1 459 883,06	503 264,44
Liquidités	1 459 883,06	503 264,44
Total de l'actif	9 789 158,39	7 852 183,42

BILAN PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	7 588 813,91	5 568 365,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 739 250,98	2 394 584,06
Report à nouveau (a)	483 714,45	340 393,16
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-134 432,76	-657 380,57
Résultat de l'exercice (a, b)	75 862,26	142 751,83
Total des capitaux propres	9 753 208,84	7 788 713,90
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	12 437,00	40 601,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	12 437,00	40 601,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 437,00	40 601,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	23 512,55	22 868,52
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	23 512,55	22 868,52
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	9 789 158,39	7 852 183,42

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	7 588 813,91	5 568 365,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 739 250,98	2 394 584,06
Report à nouveau (a)	483 714,45	340 393,16
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-134 432,76	-657 380,57
Résultat de l'exercice (a, b)	75 862,26	142 751,83
Total des capitaux propres	9 753 208,84	7 788 713,90
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	12 437,00	40 601,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	12 437,00	40 601,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 437,00	40 601,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	23 512,55	22 868,52
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	23 512,55	22 868,52
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	9 789 158,39	7 852 183,42

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	132 880,14	232 875,89
Produits sur obligations et valeurs assimilées	30 125,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	163 005,14	232 875,89
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 505,58	936,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	3 505,58	936,58
Résultat sur opérations financières (I - II)	159 499,56	231 939,31
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	84 061,29	89 123,32
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	75 438,27	142 815,99
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	423,99	-64,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	75 862,26	142 751,83

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part D :

Pour les revenus : capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report

Pour les plus ou moins-values : capitalisation et/ou distribution et/ou report à nouv.

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
D	FR0000930836	1,2 % TTC taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
D	FR0000930836	2 % taux maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part D - FR0000930836

néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Bourse France 0,50% TTC maximum dont 22 € TTC maximum pour le dépositaire	85	15	
Bourse étrangère 0,50% TTC maximum dont 60 € TTC maximum pour le dépositaire			
Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	7 788 713,90	10 479 140,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 437 104,95	855 262,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 414 360,60	-864 370,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	600 899,68	515 070,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-738 132,81	-1 150 478,07
Plus-values réalisées sur contrats financiers	200 181,40	309 992,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-154 000,00	-178 839,60
Frais de transaction	-47 221,65	-152 805,59
Différences de change	2 135,76	2 888,08
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 999 742,94	-2 153 750,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	350 891,89	-1 648 851,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 648 851,05	504 899,58
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	2 707,00	-16 211,30
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 939,00	6 232,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	6 232,00	22 443,30
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	75 438,27	142 815,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	9 753 208,84	7 788 713,90

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2019
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	31/12/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			988 546,10
	FR0011668011	MCA ENTR.PME C 3D	453 847,10
	FR0013106705	MCA GLOB.MKTS C 3D	534 699,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			988 546,10

TABLEAUX D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice				
	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes		0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice		
	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	483 714,45	340 393,16
Résultat	75 862,26	142 751,83
Total	559 576,71	483 144,99
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	559 576,71	483 144,99
Capitalisation	0,00	0,00
Total	559 576,71	483 144,99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	90 041	89 935
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 739 250,98	2 394 584,06
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-134 432,76	-657 380,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 604 818,22	1 737 203,49
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 604 818,22	1 737 203,49
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 604 818,22	1 737 203,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	90 041	89 935
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	483 714,45	340 393,16
Résultat	75 862,26	142 751,83
Total	559 576,71	483 144,99
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	559 576,71	483 144,99
Capitalisation	0,00	0,00
Total	559 576,71	483 144,99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	90 041	89 935
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 739 250,98	2 394 584,06
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-134 432,76	-657 380,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 604 818,22	1 737 203,49
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 604 818,22	1 737 203,49
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 604 818,22	1 737 203,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	90 041	89 935
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
ACTIF NET					
en EUR	9 147 438,36	9 505 265,52	10 479 140,87	7 788 713,90	9 753 208,84
Nombre de titres					
Parts D	90 185	90 101	90 018	89 935	90 041
Valeur liquidative unitaire					
Parts D EUR	101,43	105,49	116,41	86,60	108,31
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1)					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	34 587,00000	3 437 104,95
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-34 481,00000	-3 414 360,60
Solde net des Souscriptions Rachats	106,00000	22 744,35
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	90 041,00000	

COMMISSIONS

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	135,05
Montant des commissions de souscription perçues	135,05
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	135,05
Montant des commissions de souscription rétrocédées	135,05
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/12/2019
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	84 061,29
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2019
Créances	SRD et règlements différés	23 444,40
Total des créances		23 444,40
Dettes	Frais de gestion	23 512,55
Total des dettes		23 512,55
Total dettes et créances		-68,15

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	8 305 830,93	85,16
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	5 776 274,63	59,22
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	946 781,50	9,71
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 582 774,80	16,23
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	23 444,40	0,24
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-23 512,55	-0,24
CONTRATS FINANCIERS	-12 437,00	-0,13
OPTIONS	-12 437,00	-0,13
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 459 883,06	14,97
DISPONIBILITES	1 459 883,06	14,97
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
ACTIF NET	9 753 208,84	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées					5 776 274,63	59,22
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					5 776 274,63	59,22
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)					5 776 274,63	59,22
TOTAL CAYMANES ILES					636 611,19	6,53
KYG875721634 TENCENT			HKD	8 200	352 979,20	3,62
US01609W1027 ALIBABA GROUP ADR REP.8 ACT.			USD	1 500	283 631,99	2,91
TOTAL FRANCE					2 674 566,47	27,41
FR0000053381 DERICHEBOURG			EUR	35 000	127 750,00	1,31
FR0000120271 TOTAL			EUR	7 500	369 000,00	3,76
FR0000120354 VALLOUREC			EUR	20 000	56 240,00	0,58
FR0000120578 SANOFI			EUR	2 500	224 050,00	2,30
FR0000120628 AXA			EUR	4 500	112 995,00	1,16
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	7 500	273 750,00	2,81
FR0000125486 VINCI			EUR	1 400	138 600,00	1,42
FR0000127771 VIVENDI			EUR	8 000	206 560,00	2,12
FR0000133308 ORANGE			EUR	16 000	209 920,00	2,15
FR0000184798 ORPEA			EUR	1 000	114 300,00	1,17
FR0004034072 XILAM ANIMATION			EUR	4 500	199 800,00	2,05
FR0010812230 MADVERTISE			EUR	150 000	64 800,00	0,66
FR0011289198 GLOBAL ECOPOWER REGPT 0712			EUR	38 303	63 391,47	0,65
FR0011476928 FNAC DARTY			EUR	3 200	168 960,00	1,73
FR0012435121 ELIS			EUR	13 000	240 500,00	2,47
FR0013214145 SMCP			EUR	11 000	103 950,00	1,07
TOTAL HONG KONG					187 496,42	1,92
HK0000069689 AIA GROUP			HKD	20 000	187 496,42	1,92
TOTAL JERSEY					222 146,19	2,28
JE00B4T3BW64 GLENCORE			GBP	80 000	222 146,19	2,28
TOTAL JAPON					476 483,04	4,89
JP3371200001 SHIN-ETSU CHEMICAL			JPY	1 500	148 509,97	1,52

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
JP3436100006 SOFTBANK GROUP			JPY	8 400	327 973,07	3,37
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE DU SUD					361 611,84	3,71
US7960508882 SAMSUNG ELECTRON.GDR REPRES.25			USD	340	361 611,84	3,71
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					1 217 359,48	12,48
US02079K3059 ALPHABET CL.A			USD	240	286 577,16	2,94
US0231351067 AMAZON COM			USD	103	169 677,74	1,74
US0605051046 BANK AMERICA			USD	8 000	251 190,16	2,58
US4781601046 JOHNSON AND JOHNSON			USD	1 300	169 056,79	1,73
US5949181045 MICROSOFT			USD	1 000	140 590,18	1,44
US9130171096 UNITED TECHNOLOGIES			USD	1 500	200 267,45	2,05
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées					946 781,50	9,71
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					946 781,50	9,71
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé					198 620,00	2,04
TOTAL ALLEMAGNE					198 620,00	2,04
FR0013280633 COMMERZBANK TV17-20 IDX	05/09/2017	03/09/2020	EUR	200	198 620,00	2,04
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé					748 161,50	7,67
TOTAL ALLEMAGNE					117 337,50	1,20
FR0013291192 COMMERZBANK TV17-1020 RENAULT	24/10/2017	22/10/2020	EUR	225	117 337,50	1,20
TOTAL LUXEMBOURG					437 504,00	4,49
FR0013311149 SGIS TV18-190121 EMTN INDX	26/01/2018	19/01/2021	EUR	200	197 200,00	2,02
FR0013433877 SG ISSUER TV19-110724 NATIXIS	18/07/2019	11/07/2024	EUR	230	240 304,00	2,47
TOTAL PAYS-BAS					193 320,00	1,98
FR0013413820 BNP PARIBAS ISS TV19-24 IDX	16/04/2019	16/04/2024	EUR	200	193 320,00	1,98
TOTAL Titres d'OPC					1 582 774,80	16,23
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					1 582 774,80	16,23
TOTAL FRANCE					1 582 774,80	16,23
FR0007081088 CM-CIC EVOLUTION (D)			EUR	18,5	500 988,70	5,14
FR0010245514 M.L.YX.JAP.TOP.DR UC.ETF D EUR			EUR	700	93 240,00	0,96
FR0011668011 MCA ENTREPREND.PME C FCP 3DEC			EUR	290	453 847,10	4,65
FR0013106705 MCA GLOBAL MARKETS C FCP 3DEC			EUR	450	534 699,00	5,48
TOTAL Contrats financiers					-12 437,00	-0,13

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Engagements à terme conditionnels					-12 437,00	-0,13
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé					-12 437,00	-0,13
TOTAL AUTRES PAYS					-12 437,00	-0,13
DG1XF0C00005 DG1/0120/CALL/100.			EUR	-14	-1 148,00	-0,01
EX1XF0C00009 EX1/0120/CALL/26.			EUR	-40	-1 160,00	-0,01
HO1XF0P00005 HO1/0120/PUT /92.			EUR	-8	-1 024,00	-0,01
HO1XF0P00006 HO1/0120/PUT /96.			EUR	-15	-5 835,00	-0,06
SA1XF0C00004 SA1/0120/CALL/88.			EUR	-15	-3 270,00	-0,03

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*